

pleuro-pneumonie, que le bétail des États-Unis contracte si facilement. Le commerce d'animaux vivants entre le Canada et la Grande-Bretagne va toujours croissant en nombre et en valeur, et la défense de leur importation dans la mère-patrie serait une véritable calamité pour le Dominion. Le but du haut-commissaire a toujours été d'empêcher cette calamité, et on l'a vu, dans les occasions critiques, ne pas hésiter à entrer lui-même dans les parcs à bestiaux et à examiner les animaux soupçonnés d'infection, afin d'être en état, lorsque les soupçons n'étaient pas fondés, d'en donner la preuve la plus irréfutable.

En 1887, au moment d'une autre élection générale, Sir Charles, désireux de prendre sa part du combat, se démit de sa position de haut-commissaire et entra de nouveau dans le cabinet comme ministre des finances. Il prit une part très active à la campagne, dont le résultat fut le maintien au pouvoir, par une bonne majorité, de l'administration libérale-conservatrice. Il continua d'agir comme ministre des finances jusqu'en 1888, et, pendant le temps qu'il siégea sur le banc de la trésorerie, mit en vigueur l'acte des douanes, qui inaugurerait une politique de protection et d'encouragement pour les manufactures de fer et d'acier. On lui doit encore des résolutions pour faire transférer au gouvernement certaines responsabilités encourues par les commissaires du havre de Montréal pour l'élargissement du chenal du Saint-Laurent, ainsi que des engagements contractés par les commissaires du havre de Québec au sujet du bassin de radoub et du havre de cette ville.

C'est encore lui qui, de retour à Londres, en 1888, lança et plaça sur le marché un emprunt de £4.000.000, à trois pour cent d'intérêt, premier emprunt colonial contracté à ce taux. Et cependant, en dépit du faible montant d'intérêt, le crédit du Canada était si ferme, que l'on reçut des offres pour douze millions sterling, et le prêt fut contracté au taux de £95,1 pour cent.

Sa Majesté conféra à Sir Charles un honneur aussi grand que rare en le nommant, à la fin de l'année 1887, l'un de ses ministres plénipotentiaires à la conférence relative aux pêcheries qui se tint à Washington et qui, de bonne heure, l'année suivante, amena la signature d'un traité destiné à régler la dispute entre le Canada et les États-Unis au sujet des pêcheries sur l'Atlantique. De retour à Ottawa, Sir Charles proposa un bill pour la ratification du traité